

FICHE INFOS : COMMENT FACILITER L'ACCESSIBILITE DES BUREAUX DE VOTE ?

La signalétique



En amont du bureau de vote : panneau de signalisation, flèches, affiches.

A l'entrée du bureau de vote : affiche FALC explicative / récapitulatif « Comment voter ? » (fournie dans la boîte à outils).

Dans le bureau de vote : flèches, sens de circulation, panneaux : utiliser les étapes de l'affiche FALC « Comment voter ? » pour les afficher au niveau des étapes correspondantes du bureau de vote (Document nommé le « Pas à Pas du processus de vote – signalétique bureaux de vote » fourni dans la boîte à outils).

L'adaptation du matériel de vote



Un **isolement adapté** aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant (et toujours disponible pour ces personnes).

Une **urne avec une disposition accessible**.

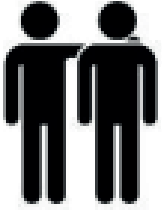
Pour la **signature des listes d'émargement**, il est possible d'utiliser un guide signature à couleur contrastée.

L'aménagement de l'espace



Le bureau de vote doit être aménagé afin de le rendre accessible aux personnes handicapées : les personnes doivent pouvoir y pénétrer, y circuler et en sortir de façon autonome :

- Prévoir un **sens de circulation claire et logique** : favoriser l'orientation avec un fléchage au sol et des panneaux décrivant chaque éléments et actions inhérentes.
- Prévoir un **espace entre les différents éléments** pour qu'un fauteuil puisse circuler.



Orienter les personnes qui en ont besoin jusqu'à l'entrée de l'isoloir (personnes en situation de handicap intellectuel, personnes âgées, etc.).

Astuces : Référez-vous à la « Fiche Infos_Conseils pour échanger avec une Personne en situation de handicap intellectuelle et psychique » présente dans la boîte à outils : ces recommandations sont valables pour tous les publics !

Les **agents en peuvent pas entrer dans l'isoloir**, uniquement la personne accompagnante désignée par la personne en situation de handicap.